



## Procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2021

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 17 juin 2021 à Rome et en visioconférence.

La séance s'ouvre à 14h30.

### **Membres présents ou représentés (13) :**

- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
- M. Thierry BERTHET, Directeur de recherche au CNRS, UMR 7317 Laboratoire d'économie et de sociologie du travail ;
- Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est ;
- Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata" ;
- M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Christian MASSET, Ambassadeur de France en Italie, représenté par Mme Claire THUAUDET ;
- Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Massimo OSANNA, Professeur à l'Università degli Studi "Federico II" de Naples, Directeur général des Musées au Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sylvie DÉMURGER ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN (procuration à M. Pierre SAVY) ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR.

### **Membre absent excusé (1) :**

- M. Yves-Marie BERCE, représentant de M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL.

### **Assistaient également à la séance :**

- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- Mme Marina GOVOROFF, chargée de mission auprès du Département des formations de cycles master et doctorat (DGESIP) ;
- M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- Mme Solène MARIÉ, responsable de la coopération internationale à l'InSHS ;
- Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
- Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 1-2021 ;
4. Révision des tarifs et barèmes 2021 ;
5. Délégations d'enseignants-chercheurs dans le cadre du plan SHS ;
6. Règlement intérieur de l'EFR ;
7. Plan d'action égalité professionnelle et lutte contre les discriminations ;
8. Rapport d'activité 2020 ;
9. Bilan social 2020 ;
10. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
11. Questions diverses.

\* \* \*

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration, et salue le travail des équipes de l'EFR qui continuent à travailler avec efficacité malgré les conditions difficiles.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2021

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021.

### 2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR se félicite de la tenue en présence du conseil d'administration, le premier depuis le renouvellement des conseils en novembre 2020.

Le premier point d'information concerne la situation sanitaire. Le Latium étant passé en zone blanche le 14 juin 2021, les mesures de restriction se sont allégées. Le couvre-feu a été levé ; toutefois, le port du masque, même en extérieur, est encore obligatoire. Depuis le 16 mai 2021, il a été mis fin à la quarantaine de cinq jours que devait observer tout voyageur provenant d'un pays étranger. Les salles de réunion et de conférence situées place Navone ont pu être de nouveau réutilisées, avec la jauge restreinte de 40 personnes pour la salle de conférence et 12 personnes pour la salle de séminaire. En tout état de cause, le système de visioconférence mis en place à l'EFR permettra à tout organisateur d'une réunion de proposer un mode hybride (en présence et en visioconférence). Cette modalité sera appliquée désormais, du fait de l'éloignement des publics et des nouvelles modalités de travail. Depuis le 9 juin dernier, les retours en France sont facilités : un test antigénique est demandé, et non plus un test PCR ; par ailleurs, les personnes vaccinées n'ont plus besoin de présenter un test passé le délai de 14 jours après la deuxième dose.

La bibliothèque conservera ses horaires habituels durant la période estivale : elle sera fermée du 6 au 22 août, comme le reste des services et des bâtiments de l'EFR. Le système de réservation de place de lecteur sera maintenu.

La directrice met toutefois en lumière les difficultés rencontrées par les personnels expatriés pour se faire vacciner en Italie. En effet, cette catégorie de personnel n'appartient pas au système de santé italien, et le plan de vaccination mis en place par le ministère des affaires étrangères italien ne concerne que les personnels occupant des postes diplomatiques. Ceci implique pour les personnels concernés d'effectuer deux voyages en France, pour un parcours vaccinal complet.

Le deuxième point d'information concerne le renouvellement du contrat d'occupation du sol avec le bar attenant au bâtiment de place Navone. Celui-ci arrivant à échéance le 31 octobre 2021, il est proposé de le reconduire, au regard des circonstances, jusqu'au 31 décembre 2022 avec une indemnité réduite, ce qui impliquera de moindres recettes pour l'établissement.

Le troisième point d'information a trait aux travaux immobiliers sur les différents sites de l'EFR. Pour le palais Farnèse, les travaux de rénovation du bâtiment ont débuté en mars 2021 par la pose d'échafaudages sur un côté du bâtiment, via dei Farnesi, et sur la toiture du palais. Toutefois, la stabilité de l'échafaudage sur la toiture ayant été considérée trop faible, des points d'ancrage supplémentaires ont dû être placés à l'intérieur du bâtiment, au niveau du couloir distribuant les salles de lecture. Ces travaux se sont accompagnés de mesures de précaution pour protéger les ouvrages au troisième étage et de relocalisation temporaire du directeur des études pour l'Antiquité au deuxième étage, dans le bureau précédemment occupé par le directeur. Par ailleurs, dans cette même salle ont été installés certains ouvrages des collections du 3<sup>e</sup> étage qui restent ainsi accessibles sur demande. Les travaux, actuellement en première phase, dureront quatre ans. Pour la place Navone, le changement des chaudières, projet reporté à plusieurs reprises, a finalement pu être mis en œuvre. Toutefois, des coûts supplémentaires non prévus se sont ajoutés au moment où les chaudières ont été ôtées (nécessaire remplacement des tuyaux et des gaines). Enfin, pour ce qui concerne le laboratoire d'archéologie (crypta Balbi), une confirmation a été reçue fin décembre 2020 quant à l'impossibilité de réintégrer les locaux. Le laboratoire sera par conséquent installé dans l'ancien appartement libéré par le départ à la retraite d'un personnel d'accueil. Les travaux d'aménagement devraient débuter fin 2021.

Le quatrième point d'information concerne l'évaluation de l'établissement par le HCERES. Un comité de visite se rendra à Rome du 4 au 6 novembre 2021, et à Naples le 8 novembre 2021.

La composition du comité de visite est portée à connaissance du conseil d'administration, pour chaque sous-groupe constitué (EFA et EFR d'une part - CVZ et IFAO d'autre part).

Une réunion a été organisée en visioconférence le 4 juin 2021 pour préciser les attentes de l'établissement lors du comité de visite en novembre.

Le cinquième point d'information a trait aux mouvements de personnels. La fin du mandat du directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine a conduit au recrutement de Laura Pettinaroli, après audition des deux candidats qui avaient postulé. La directrice de l'EFR remercie F. Jesné, notamment pour le travail effectué au cours des deux dernières années marquées par des difficultés. Elle exprime combien elle a apprécié ses qualités de rigueur, de précision, de discernement, notamment sur les diverses candidatures à examiner, son sens de la diplomatie et sa connaissance du milieu académique romain, tout comme son attachement à l'institution. Nommé en délégation au CNRS en septembre 2021, il sera présent à l'EFR en qualité de chercheur résident et pourra ainsi achever son HDR. Par ailleurs, engagé dans le programme sur les archives du pontificat de Pie XII, dans le réseau Études consulaires et dans un projet émergent sur les femmes en diplomatie dans le monde contemporain, il restera un collaborateur actif de l'EFR. La directrice de l'EFR annonce par ailleurs le départ de R. Figuié mi-septembre 2021. Le poste de responsable des publications avait été mutualisé avec la Casa de Velázquez (CVZ) en septembre 2016 et R. Figuié coordonnait ces deux services. Compte tenu des difficultés de déplacement, le poste sera basé à Rome pour l'avenir. Cette présence d'un responsable des publications au sein de l'établissement est rendue nécessaire par le besoin d'encadrement du service. En poste depuis février 2007 à l'EFR, R. Figuié a, grâce à sa profonde connaissance des milieux de l'édition, accompagné l'évolution de l'édition scientifique à l'EFR qui a connu un tournant du fait de la résiliation du contrat avec le diffuseur historique de l'EFR (De Boccard), entraînant la définition d'une nouvelle stratégie de diffusion. La directrice le remercie pour le travail accompli. Le rapprochement avec le service des publications de la CVZ sera toutefois poursuivi.

La directrice annonce par ailleurs la fin du mandat de la directrice du Centre Jean Bérard, C. Pouzadoux. Une commission de sélection, composée de S. Démurger, S. Bourdin, L. La Rocca et de la directrice de l'EFR, a été constituée, pour auditionner les deux candidats qui avaient postulé, à savoir E. Botte (chargé de recherche au CNRS depuis 2014, directeur adjoint du CCJ depuis septembre 2020) et V. Huet (professeur d'histoire ancienne, histoire de l'art et archéologie classique à l'université de Bretagne occidentale depuis 2010). La candidature de V. Huet a été proposée, après un choix difficile car il s'agissait de deux excellentes candidatures, pour ce nouveau mandat et la nomination est en cours au CNRS, pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2021. La directrice de l'EFR remercie C. Pouzadoux pour son action. Maîtresse de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre, elle a dirigé le Centre Jean Bérard pendant 10 ans, après deux ans en délégation CNRS dans cette unité, et a su en développer l'attractivité et le rayonnement, grâce notamment à un investissement remarquable dans les domaines de la diffusion de la culture scientifique, de la médiation et de la formation à l'archéologie de terrain. Par la conduite de projets de recherche innovants, elle a donné un nouvel élan aux études interdisciplinaires et a mené une politique dynamique en matière de partenariats scientifiques. C. Pouzadoux poursuivra la collaboration avec l'EFR dans le cadre d'un programme du prochain contrat quinquennal.

S. Démurger remercie, au nom du CNRS, C. Pouzadoux pour son travail et son sens du collectif. Elle lui souhaite la meilleure expérience à l'avenir. C. Pouzadoux remercie l'EFR et garantit la continuité des collaborations dans le futur.

F. Jesné remercie la directrice de l'EFR, les directeurs des études et les membres des conseils, et fait part de sa gratitude envers l'institution pour l'opportunité que représente le poste de directeur des études.

Concernant les membres recrutés cette année, la directrice de l'EFR fait part de la nomination de T. Miguet, retenu par la commission de sélection, sur un poste de maître de conférences à l'université de Créteil. Le premier candidat classé sur liste complémentaire, C. Bady, a donc été nommé.

Un autre point d'information concerne la sélection des doctorants sur contrat doctoral, en partenariat avec les universités. Le contrat doctoral ministériel a fait l'objet d'un appel d'offres au niveau du réseau : Viola Denizon (Sciences Po, Paris 1) a été sélectionnée avec un sujet de thèse sur l'implantation de la Ligue dans le Mezzogiorno insulaire. Pour le contrat doctoral en partenariat avec Aix-Marseille-Université (AMU), la convention est en renouvellement et sélection est en cours.

Enfin, le chercheur ayant obtenu une bourse Marie Skłodowska-Curie accueilli à l'EFR (partenariat avec le Centre Jean Bérard) depuis mai 2020 a obtenu au 1<sup>er</sup> septembre 2021 un poste de maître de conférences à l'université de Lorraine.

Le sixième point d'information a trait à l'annonce d'une vente promotionnelle des publications de l'EFR en ligne, du 21 au 23 juin 2021. La vente en ligne permet à un public plus large d'accéder à l'offre d'ouvrages. Les évolutions récentes du service des publications, telles que le changement de diffuseur, le changement du prestataire de stockage, la possibilité d'éditer des *Classiques* de grand format ou encore la mise en place d'une nouvelle collection, les *Lectures méditerranéennes* (édition de conférences), permettent d'envisager une augmentation des recettes des ventes. Celles-ci se font surtout sur les nouveautés, or le nombre d'ouvrages édités en 2021 sera plus important qu'en précédente. Le succès des *Classiques* ne se dément pas. La création du poste d'assistant de gestion depuis décembre 2020 a permis d'établir des tableaux de bord et des outils statistiques pour le service.

Un dernier point d'information concerne l'annonce du prochain séminaire des EFE, à Rome, du 27 au 29 septembre 2021, dont le sujet de réflexion porte sur la collaboration des EFE avec les musées, et plus largement la relation recherche-musées. Plusieurs sessions et tables rondes seront consacrées à ce thème (relation avec les musées, point de vue des conservateurs, table ronde de membres scientifiques qui ont une expérience de commissariat d'exposition). Certaines sessions pourront être suivies en ligne par le public externe.

### 3. Budget rectificatif 1-2021

L'agent comptable de l'EFR présente les principales modifications apportées au budget initial pour 2021. Les impacts financiers du BR-1-2021 sont limités. Ce dernier prend en compte trois éléments principaux : la diminution des crédits pour les activités scientifiques, l'ouverture de crédits pour le service des publications du fait du report de parution de titres prévus en 2020 et réalisées en 2021 (80 000 euros) et l'augmentation des crédits de paiement (CP) en investissement qui tient compte des reports de crédits prévus pour l'année 2020 (travaux réalisés pour le sas d'accueil de la bibliothèque et achat du logiciel SGBM pour la bibliothèque) ou de besoins nouveaux (surcoût du remplacement des chaudières – voir *supra* – et achat de matériel informatique).

Le **tableau 1** (tableau des emplois) n'appelle pas de modification. Celui-ci sera modifié au BR-2 en novembre 2021, le départ du chercheur en bourse Marie Curie ayant été notifié après la réalisation du BR-1. On note une augmentation des crédits en personnel (31 630 euros) du fait de l'augmentation de prestations occasionnelles pour la recherche ou de financements externes (Abes à hauteur de 7 000 euros et Archeoal pour 6 000 euros).

Le **tableau 2** (autorisations budgétaires)

Le budget initial présentait un déficit de 508 207 euros. Le BR-1 porte à 6 998 002 les recettes budgétaires (augmentation de 157 681 euros) et à 7 518 432 euros les CP (augmentation de 169 895 euros), creusant le déficit budgétaire de 12 000 euros, et le portant à 520 421 euros.

Un graphique présenté aux membres du conseil d'administration montre l'évolution des CP. Tant en personnel, fonctionnement ou investissement, la baisse des CP en 2020 est signalée sur toutes les natures de dépense.

Le **tableau 3** (dépenses par destination), pour ce qui est du fonctionnement, ne montre aucun changement pour ce qui concerne la bibliothèque, la formation et l'immobilier ; en pilotage, les dépenses augmentent de 37 000 euros du fait de l'augmentation des coûts de stockage pour le service des publications et de ceux du diffuseur (Afpud). En recherche, la baisse des crédits (de 26 000 euros) reflète la baisse des activités.

Pour l'**investissement**, outre le paiement d'une partie de la somme due au titre du nouveau système SGBM en bibliothèque, les dépenses portent essentiellement sur l'immobilier (augmentation de 67 444 euros) outre des reports de crédits de 2020 (26 500 euros). Cette évolution trouve son explication dans la dépense faite pour le changement des chaudières et notamment le surcoût non prévu initialement suite à une intervention de remplacement de tubes attenants aux chaudières et à la mise à jour du système de gestion centralisée du chauffage.

Pour ce qui concerne **les recettes**, la subvention pour charge de service public (SCSP) a été revalorisée de 2 062 euros. On constate, pour les recettes propres, une augmentation des prévisions de recettes pour les publications (76 500 euros) et une baisse des droits d'inscription en bibliothèque (10 000 euros). En revanche, les recettes fléchées sont volatiles (par exemple les versements au titre de programmes subventionnés au niveau européen sont effectués tous les deux ans, contrairement à l'ANR qui verse les subventions tous les ans). Au titre du programme ANR Monacorale ont été versés

63 000 euros. Les autres financements publics progressent de 56.109 euros dont 19 000 euros (Arpamed), 12 000 euros (préciput ANR), et 7 000 euros (ABES).

La **tableau 4** retrace l'équilibre financier.

Le solde budgétaire (déficit de 520 421 euros) se traduit par une évolution équivalente de la trésorerie (prélèvement de 520 421 euros), soit 174 965 euros pour la trésorerie fléchée et 345 466 euros pour la trésorerie propre de l'établissement.

La **tableau 6** retrace la situation patrimoniale de l'établissement. Le budget initial prévoyait une perte prévisionnelle de 212 742 euros. Au BR-1, la perte est réduite de 30 000 euros pour s'établir à 182 522 euros. Les recettes progressent de 113 171 euros dont 76 500 euros de recettes pour les publications (dont versements de l'Afpud et vente promotionnelle), 2062 euros pour la SCSP, et pour les financements publics (ArcheoAl, Arpamed et Abes) une augmentation de 44 609 euros. Les droits d'inscription de la bibliothèque diminuent de 10 000 euros du fait de la prorogation des cartes de lecteurs inscrits en 2020 qui n'ont pas pu utiliser la bibliothèque en raison de la crise sanitaire et d'un nombre de lecteurs contingenté depuis la réouverture en septembre 2020.

La capacité d'autofinancement est portée à 97 478 euros mais son accroissement (environ 30 000 euros) est moins important que celui des dépenses d'investissement (86 944 euros). De fait, le prélèvement sur fonds de roulement passe de 293 242 euros à 349 966 euros. Le niveau final du fonds de roulement et de trésorerie s'élève à 147 jours de dépenses de fonctionnement décaissables (niveau final de 2 890 624 euros pour le fonds de roulement).

Le **tableau 7** présente le plan de trésorerie, soit la variation de la trésorerie au cours de l'exercice. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la trésorerie initiale est de 3 413 958 euros ; au 31 décembre 2021, la trésorerie finale se monte à 2 893 537 euros. Dans ce tableau les mouvements de trésorerie des quatre premiers mois de l'année correspondent aux encaissements et décaissements constatés.

Enfin, le **tableau 8** présente les opérations liées aux recettes fléchées, lesquelles mettent en évidence les variations importantes sur les recettes de l'EFR (les dépenses ayant en revanche un rythme plus régulier). Pour 2021, le montant des recettes est de 90 545 euros ; les dépenses s'élèvent à 265 500 euros, ce qui entraîne un prélèvement de 174 955 sur la trésorerie de l'EFR.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n° 2021-1.

#### **4. Révision des tarifs et barèmes 2021**

Le document des tarifs et barèmes est présenté de nouveau à l'approbation du conseil d'administration du fait d'une difficulté rencontrée pour héberger l'intégralité des boursiers place Navone. En effet, la jauge réduite pour l'attribution des chambres (16 chambres attribuées sur 32 disponibles) en raison de la réduction des utilisateurs de la cuisine commune, limite les capacités d'hébergement des boursiers et crée des tensions particulières au mois de juillet 2021. Il est donc proposé de modifier les barèmes en attribuant un complément de bourse d'un montant de 400 euros aux boursiers qui logeront à Rome par leurs propres moyens hors de la résidence de place Navone (outre le montant de 1 000 euros versé à tous les boursiers), lorsqu'il n'est pas possible de les héberger à la résidence.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la révision des tarifs et barèmes de l'EFR pour l'année 2021.

En marge de ce vote, la directrice de l'EFR porte à connaissance du conseil d'administration les difficultés rencontrées pour accueillir les chercheurs résidents dans le cadre de la mobilité internationale.

Précédemment, une somme de 2 000 euros était attribuée aux chercheurs pour les défrayer des sommes engagées au titre de leur séjour à Rome (les chercheurs venant ponctuellement de France, ils doivent nécessairement engager des frais supplémentaires pour se loger à Rome). Cette indemnité ayant été déclarée non réglementaire en 2018, la solution de la gratuité de l'attribution des studios a été prise dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce dispositif est toutefois bloquant pour les chercheurs venant à Rome en famille (le règlement intérieur de la résidence ne permet pas d'héberger les enfants) et ne favorise pas la mobilité des femmes, qui auraient la garde de leurs enfants. Par ailleurs, il est limitatif (la résidence ne dispose que de quatre studios) et entrave la stratégie d'accueil de l'établissement. Pour pallier ces inconvénients, il est proposé au conseil d'administration de voter une délibération permettant de considérer le chercheur résident comme un missionnaire, afin de lui octroyer des indemnités d'hébergement. La délibération prévoit un abattement sur les séjours longs (plus de cinq nuits), de manière à se rapprocher de la somme mensuelle qui était raisonnablement attribuée précédemment pour un logement à Rome (2 000 euros mensuels), tout comme la somme octroyée par le CNRS dans le cadre du dispositif soutien à la mobilité internationale (SMI). La délibération permettra en ce sens d'assurer un égal traitement des chercheurs accueillis. Ce dispositif ne concernera pas les missionnaires au titre des fouilles, car ils ne sont pas hébergés à Rome. Ainsi, la délibération permet de trouver une solution conforme à la réglementation et de mettre en œuvre les objectifs de recherche fixés.

Le représentant du ministère souscrit à la nécessité de trouver une solution. La direction des affaires financières n'ayant toutefois pas donné de retour d'expertise sur cette proposition avant la présente réunion, la délibération, valide uniquement pour un an et 6 mois, permettra de trouver une solution immédiate, dans l'attente de la production d'une réglementation à plus long terme.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n° 04-2021 prévoyant un abattement sur les indemnités forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement pour les séjours dépassant cinq nuits dans le cadre de missions à l'étranger à Rome.

## **5. Délégations d'enseignants-chercheurs dans le cadre du plan SHS**

Dans le cadre du plan SHS, chaque EFE aura la possibilité d'accueillir un enseignant-chercheur en délégation pour l'année universitaire 2021-2022. Celui-ci, dégagé de ses obligations d'enseignement, pourra ainsi consacrer le temps nécessaire au montage d'un projet de recherche à déposer auprès d'une agence de moyens. La subvention prévoit le versement d'une compensation à l'université de rattachement de l'enseignant-chercheur pour les heures de cours non dispensées, le défraiement de l'enseignant-chercheur accueilli et l'accompagnement de son projet par le financement de contrats de recherche annexes et le financement de rencontres. Une note a été transmise au ministère sur les modalités que chaque École mettra en œuvre pour se saisir du dispositif. Pour la première année et au vu des délais contraints, la directrice de l'EFR propose de faire appel aux chercheurs déjà engagés dans les projets « Impulsion » mis en œuvre à l'EFR en 2020, puisque la finalité est identique : le dépôt d'un projet de recherche pour l'obtention de ressources fléchées. Parmi ces enseignants-chercheurs, Isabelle Poutrin, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne, a fait connaître son intérêt (projet « impulsion » sur la Rote romaine, préparation d'un dépôt ERC Synergy). Elle est proposée pour le premier accueil en délégation, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif de délégation d'un enseignant-chercheur à l'EFR dans le cadre du plan SHS et l'accueil d'Isabelle Poutrin pour l'année 2021-2022.

## **6. Règlement intérieur de l'EFR**

La dernière version du règlement intérieur de l'EFR datait de 2013. Celui-ci a été modifié après la parution du décret n° 2021-146 du 10 février 2021. Le document a été présenté en comité technique le 25 mai 2021 puis légèrement amendé par la tutelle pour être soumis de nouveau en comité technique le 16 juin 2021. Des annexes précisant les règles d'usages pour certains services ont été ajoutées.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur de l'EFR.

## **7. Plan d'action égalité professionnelle et lutte contre les discriminations**

Le plan d'action avait été présenté au conseil d'administration du 26 novembre 2020. Celui-ci ayant fait l'objet de demandes de modifications de la part de la tutelle en février 2021, notamment une meilleure définition des axes et du calendrier d'action, le document est présenté de nouveau.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations dans sa nouvelle version.

## **8. Rapport d'activité 2020**

La présidente du conseil d'administration se félicite de l'activité menée par l'EFR en 2020, malgré la crise sanitaire et félicite également les équipes pour leur engagement dans la poursuite des activités. L'an dernier, les activités ont pu se dérouler presque normalement uniquement sur 4 mois, en janvier et février 2020 ainsi qu'en septembre et octobre 2020, l'Italie ayant plus durement et plus précocement été touchée par la crise qu'en France. Au plus fort de la crise, deux principes ont prévalu : assurer la santé et la sécurité des personnels tout en maintenant au meilleur niveau les activités de l'établissement lorsque cela était possible. La crise sanitaire a suscité une réflexion, pour privilégier, à l'avenir, les temps longs de l'accueil de chercheurs et de leur présence sur le terrain. Elle a par ailleurs modifié les modes de travail (le télétravail a été mis en place dès septembre 2020) et accéléré la modernisation des outils utilisés.

Enfin, l'année 2020 a également été marquée par le début des travaux de rénovation du palais Farnèse. Parallèlement, les projets importants pour la bibliothèque se sont achevés (désherbage aux fins de la création d'espaces pour le redéploiement des collections) ou sont en cours d'achèvement (réinformatisation). En octobre 2020, les services administratifs et financiers ont été restructurés, notamment par la création d'un service facturier et le repositionnement des personnels sur une mission principale. Le service informatique a consolidé ses infrastructures par l'acquisition et l'installation d'un onduleur. L'année 2020 a aussi vu la création d'une nouvelle collection (Lectures méditerranéennes) et d'un Carnet de l'EFR sur la plateforme Hypothèses.

La crise sanitaire a toutefois eu un impact négatif sur les recherches des membres, privés pendant plusieurs mois d'un accès régulier aux sites archéologiques, archives, bibliothèques et musées.

Le rapport d'activité, présenté dans sa version provisoire, sera révisé pour supprimer les dernières coquilles.

Le représentant de la tutelle remercie les équipes de l'EFR pour la tenue de la séance en présence. Les activités ont été poursuivies et, parallèlement, la crise a amené les opérateurs à travailler d'une autre manière.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2020.

## **9. Bilan social 2020**

La quatrième édition du bilan social intègre cette année une annexe relative au diagnostic parité et égalité mené dans le cadre de la mise en place du plan égalité professionnelle et lutte contre les discriminations. Une partie du bilan est exclusivement consacrée à la gestion de la crise sanitaire. Une autre a été consacrée à la mise en place du télétravail.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social 2020.

## **10. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

La directrice de l'EFR se félicite de la formalisation, sous la forme d'une convention, de l'octroi des bourses Daniel Arasse en partenariat avec la Villa Médicis, un dispositif qui se poursuit depuis désormais vingt ans (premier accord en 2001). Les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration sont approuvés à l'unanimité.

## **11. Questions diverses**

Aucune question diverse.

La séance est levée à 17h30.